## "On ne freine pas la création d'entreprise... mais on l'alourdit"

L'Espace Entreprise de la Chambre de Commerce est une sorte de "guichet unique physique" dont la mission consiste à aiguiller les jeunes entrepreneurs dans la création de leur entreprise, nous explique Gérard Eischen, chef du département "création et développement des entreprises" et membre de la direction de la Chambre de Commerce, qui plaide pour un assouplissement du cadre réglementaire.

Quels sont les obstacles que les nouveaux entrepreneurs ont l'habitude de rencontrer, et comment la Chambre de Commerce les aide-t-elle à les surmonter?

On a tendance à entendre que l'administration luxembourgeoise est complexe et démotiverait les candidats à la création d'entreprise. J'estime au contraire qu'elle est en règle générale relativement efficace. Par contre, le cadre réglementaire est, quant à lui, assez fastidieux.

En matière d'accès à l'indépendance, il s'agit par exemple d'entamer une réflexion consistant à savoir s'il est toujours pertinent, à notre époque, d'exiger une autorisation d'établissement, ou si nous ne pourrions pas plutôt privilégier la piste d'une simple notification pour les activités commerciales simples, comme cela se fait en Allemagne. Une autre solution serait celle de la simplification du 'véhicule sociétaire' dans le lancement d'une activité indépendante.

Outre l'accès à l'activité, il existe d'autres obstacles inhérents cette fois à l'exercice de cette activité, notamment ceux liés aux obligations en matière de commodo incommodo - la législation sur les établissements classés - qui touchent surtout les secteurs Horeca, industriel et de l'artisanat – qui ralentissent sensiblement le dynamisme entrepreneurial. Cela dit, le lancement d'une plateforme

transactionnelle sur le portail "de Guichet" - dans la poursuite du développement d'un véritable "guichet unique virtuel" - dans les prochaines semaines devrait considérablement changer la donne puisqu'il a pour vocation d'améliorer la communication avec l'administration de par l'informatisation des données.

Un autre problème de taille réside dans le financement des investissements de démarrage pour tous ceux désireux de se lancer dans une activité qui sort du "traditionnel", voire même "innovante". Il faut néanmoins souligner que la situation en matière de financement des start-up au Luxembourg est encore extraordinaire comparée aux pays voisins, grâce à la SNCI et aux mutualités de cautionnement des deux chambres patronales, qui amortissent du mieux qu'elles peuvent les problèmes d'accès à l'argent pour les créateurs.

Les responsables de l'Adem affirment que les chômeurs souhaitant se lancer en tant qu'indépendants doivent être guidés dès le départ dans l'établissement ou la présentation de leur dossier, et ce, par les instances ad hoc, et que cette mission incombe à la Chambre de Commerce, notamment. Pouvez-vous nous en dire plus, et quelles sont les autres missions de la Chambre de Commerce dans ce cadre? La Chambre de Commerce luxembourgeoise a créé un "espace entreprise" au sein de son département "création et développement des entreprises". Celui-ci est une sorte de guichet unique physique dédié à tout un chacun qui souhaite se lancer en tant qu'indépendant au Grand-Duché. Notre mission consiste ainsi à encadrer les projets de l'idée du jeune entrepreneur en passant par le projet vers le démarrage et même jusqu'au fonctionnement de son entreprise. Ces personnes s'adressent à l'espace entreprise avec l'idée voire l'amorce d'un projet. Nous vérifions d'abord si le requérant possède les qualifications suffisantes requises par les différentes législations.

Le deuxième aspect, qui revêt une importance singulière à nos yeux, est d'analyser ensemble avec l'entrepreneur en herbe ses compétences gestionnaires et de le sensibiliser pour une planification de son projet. Notre rôle n'est pas de rédiger le plan d'affaires mais d'encadrer et aiguiller les porteurs de projet dans leurs démarches. Si besoin est, nous les guidons vers les formations dispensées par la Luxembourg School for Commerce, le département "formation" de la Chambre. Notre rôle ne s'arrête donc pas à l'aide dans la confection du dossier destiné au ministère des Classes moyennes, mais va bien au-delà, tout en suivant la procédure jusqu'à la fin. Pour ce qui est de ce "plus", je ne veux mentionner à titre d'exemple que notre initiative 123GO, qui soutient la rédaction des plans d'affaires de projets innovants par un réseau de coachs.



Les responsables de l'Adem, toujours, de leur propre aveu, nous ont fait savoir que très peu d'anciens chômeurs créaient leur propre entreprise avec un chiffre ne dépassant pas les 25 en 2009. A quoi est-ce dû et quelles sont les pistes de réflexion de la Chambre de Commerce sur le sujet?

Un "ancien" chômeur n'est par définition plus chômeur au moment où il se lance dans l'indépendance. Les chiffres évoqués me semblent faire référence aux chômeurs qui ont éventuellement profité d'une aide à la création d'entreprise pour chômeurs indemnisés.

Nous déplorons également les réalités existantes quant aux possibilités de subventionnement dont peuvent bénéficier les chômeurs pour le lancement d'une activité indépendante, mais de mon côté, je constate dans ma réalité professionnelle que beaucoup de chômeurs passent me voir avec la ferme intention de se lancer dans l'aventure  et finissent par y parvenir - sans avoir recours à l'aide précitée. Je me dois toutefois de souligner qu'il s'agit généralement de personnes qualifiées qui ont relativement vite trouvé leur niche.

Je pense qu'il faudrait autrement sensibiliser mais aussi encadrer les demandeurs d'emploi afin de les motiver à envisager une activité indépendante. Cela dit, les particularités du chômage au Luxembourg rendent cette tâche compliquée. Bon nombre d'inscrits à l'Adem sont des personnes peu qualifiées. Lorsque l'on n'est pas freelance de type "intellectuel", il faut alors disposer d'autres connaissances "métier", soit acquises pendant un parcours professionnel, soit le résultat d'une formation particulière, sans oublier certaines connaissances de base en gestion d'entreprise. Il revient ainsi aux différents acteurs concernés de coopérer davantage en matière de formation et d'encadrement des chômeurs, et je n'exclue évidemment pas la Chambre de Commerce et sa Luxembourg School for Commerce.

On a tendance à entendre que l'administration luxembourgeoise est complexe.

(...) J'estime au contraire qu'elle est relativement efficace



Il est essentiel de briser l'isolement dans lequel se retrouvent les jeunes entrepreneurs

Pourquoi ne pas imaginer un statut "d'auto-entrepreneur" comme cela a été introduit en France il y a quelques années?

L'auto-entrepreneuriat n'est pas une singularité française ; il est en quelque sorte calqué sur le modèle allemand de la 'Ich-AG'.

En France, le premier bilan est plutôt mitigé. Sur le demi-million de personnes en un an et demi qui se sont déclarées auto-entrepreneurs, 40 pour cent n'ont déclaré aucun chiffre d'affaires et 40 pour cent ont réalisé un chiffre d'affaires autour des cinq cents euros.

La logique française est avant tout une double opération, à la fois de régularisation du commerce, avec pour objectif d'enrayer le fléau de l'économie souterraine, et de simplification administrative. Mais elle s'inscrit uniquement dans une logique d'appoint. En outre, ce "statut" n'est en fait qu'un régime de simplification limité dans le temps. D'ailleurs, le gouvernement Fillon a introduit récemment le projet d'un réel statut pour les auto-entrepreneurs sous le nom d' "entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée". Nous privilégions en tant que Chambre de Commerce la modernisation de notre droit des sociétés. De plus en plus de pays

qui nous sont proches n'exigent pratiquement plus de capital social, ni un acte notarié pour mettre sur les rails une société à responsabilité limitée. Pourquoi ne pas leur emboîter le pas? Pourquoi ne pas créer une sàrl simplifiée "à la luxembourgeoise" dans l'intérêt des "petits" créateurs et repreneurs?

Les entrepreneurs se voient généralement confrontés, au départ, à un manque de visibilité. Aussi, la Chambre des Métiers a lancé un site Internet qui permet aux artisans de se mettre en relation avec des clients potentiels. Comment la Chambre de Commerce, de son côté, favorise-t-elle l'aspect communication/promotion des entreprises? Et vers l'étranger?

Nous avons à cet égard des départements et des services spécialisés pour l'étranger : le département International ainsi que le réseau "Enterprise Europe Network" La Chambre de Commerce est un des piliers des initiatives "Luxembourg for Business" et "Luxembourg for Finance", pour ne citer que ces deux, sans oublier son rôle éminent dans l'organisation des missions économiques. Lorsque l'on parle "espace entreprises", la cible est plutôt la

PME et les activités traditionnelles où une logique luxo-luxembourgeoise domine et l'étranger se limite à la Grande Région.

Quant à la récente initiative de nos collègues de la Chambre des Métiers, je dois dire qu'elle est excellente mais elle s'inscrit davantage dans une démarche de marketing que de communication.

Contrairement aux activités artisanales qui s'exportent davantage, les clients de notre "espace entreprises" sont essentiellement actifs sur le sol luxembourgeois. Les fédérations qui nous sont rattachées, en premier lieu la confédération du commerce luxembourgeois, ont développé - avec notre soutien - des plateformes et initiatives qui s'inscrivent dans une logique comparable. Je ne veux que citer le projet visant à faire du Luxembourg le pôle de commerce de la Grande Région, le POC, ou encore la campagne "Shopping in Luxembourg - Good Idea". Nous essayons aussi de stimuler la communication par des initiatives du type "business mentoring" ou le "club" d'entrepreneurs que nous animons ensemble avec Luxinnovation. J'estime effectivement qu'il est essentiel de briser l'isolement dans lequel se retrouvent les jeunes entrepreneurs. PhR